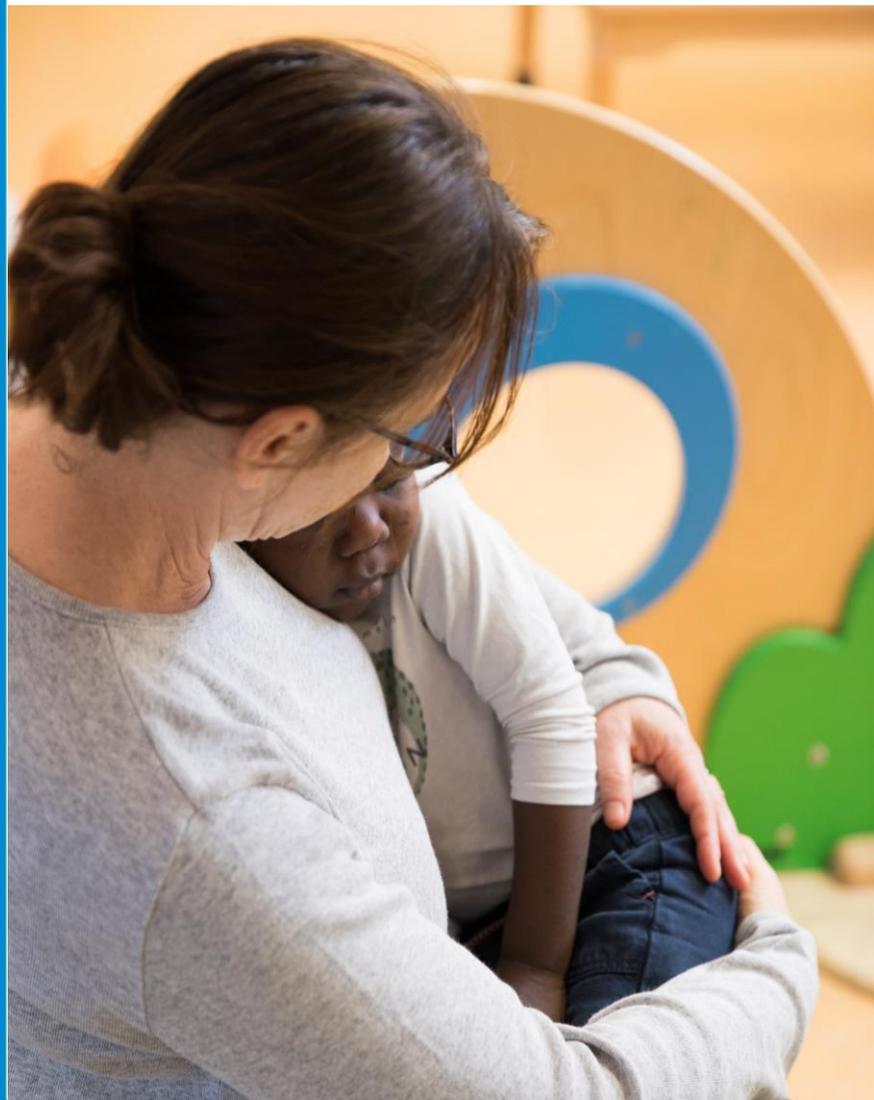




Asfad
association

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

14 juin 2022



Ordre du jour

Assemblée Générale ordinaire (1/2) :

- Rapport moral
- Rapport synthétique des activités
- Rapport financier
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- Présentation et approbation du projet associatif 2022-2027

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Présentation des nouveaux statuts pour approbation

Assemblée Générale ordinaire (2/2) :

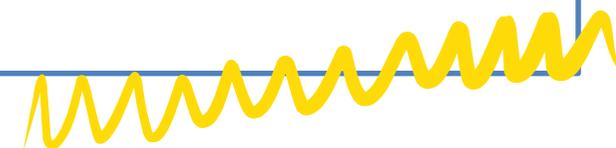
- Renouvellement du Conseil d'Administration





Le Rapport Moral 2021

Christiane GUILLOUZO
Présidente de l'Asfad



Le rapport moral

Approbation du rapport moral

Remerciements aux **salarié.es, bénévoles**

Remerciements aux **partenaires**

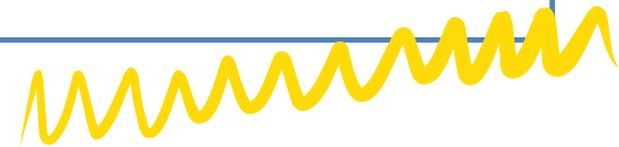
Financeurs **publics, privés, aux donateurs**





Le Rapport d'Activité

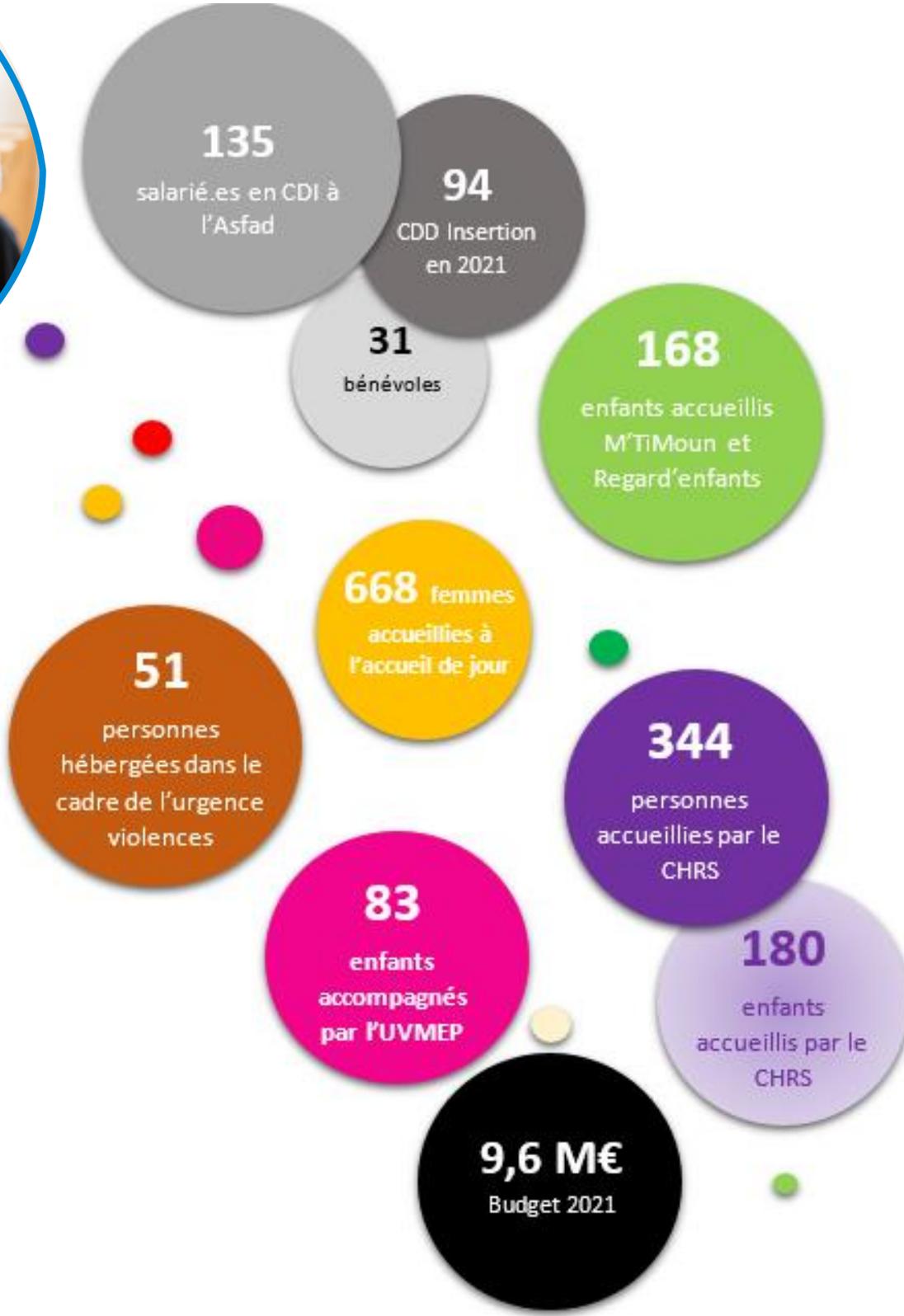
Maëlle Daniaud, Directrice Générale



Rapport d'activité complet à retrouver sur notre site internet



Scannez-moi !



Les fonctions supports

Directrice
Générale

Assistante
de direction

Directeur
Administratif
et Financier

Service
Ressources
Humaines

Service
Comptabilité

Service
Maintenance
Intendance

669 contrats de travail et avenants
signés

2657 bulletins de paie réalisés (soit
220/mois)

700 interventions du service
maintenance

113 états des lieux d'entrées et de
sorties

53 117 écritures comptables

Etude de structuration de la fonction RH

Charte du mécénat

Amélioration de la communication
interne et externe de l'association



Achat et réhabilitation du site du 148

Logiciel usagers Agiles

Étude urbaine îlot 146



Accueillir, accompagner, héberger, principalement les femmes et enfants en situation de vulnérabilité

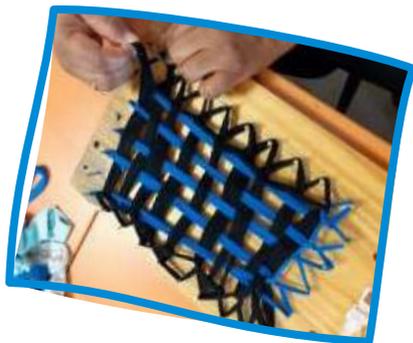
1760 appels à la ligne d'écoute

500 entretiens à l'accueil de jour

2073 saisines des ISCG

77 femmes accueillies au service d'hébergement d'urgence

267 femmes et enfants accueilli.es en hébergement d'insertion sociale et de stabilisation

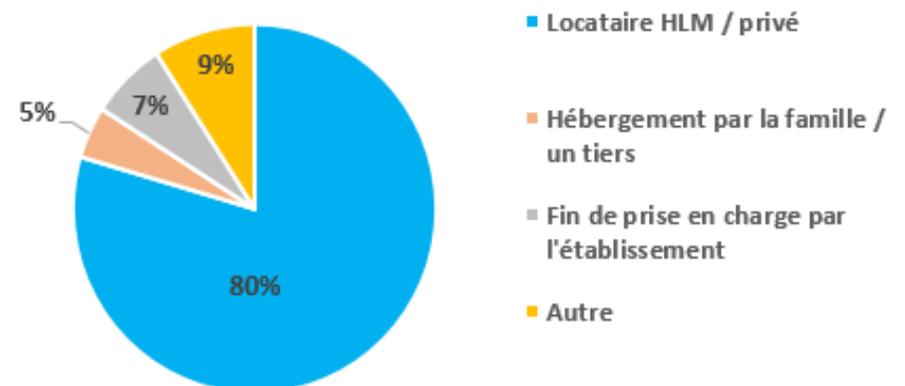


Extension du service d'hébergement d'urgence

Projet de Maison des femmes

Création d'un nouveau poste d'ISCG

Orientation des Cheffes de famille sorties en 2021



Accueillir l'enfance, accompagner la parentalité, protéger

168 enfants accueillis en 2021 dans les **multi accueils**

20 familles au **LAEP**

24 familles accueillies au **centre parental**

761 visites au sein de **l'UVMEP Rennes/vitré**

Passage 52 places Regard'enfants

Labellisation place à vocation d'insertion professionnelle

Appel à projet « 1000 jours »



Accompagner vers l'insertion et l'emploi

94 CDDI signés en 2021

72% de sorties positives sur le chantier d'insertion

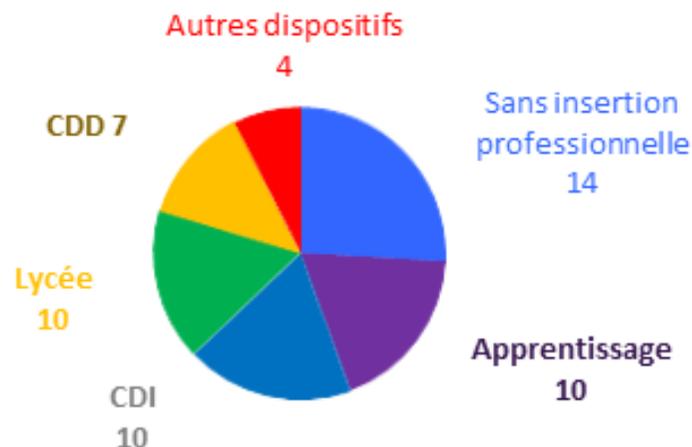
61 prescriptions sur les AAVA

13 bénévoles pour 1364 heures de bénévolat à l'épicerie

Développement du chantier

Partenariat avec le CCAS

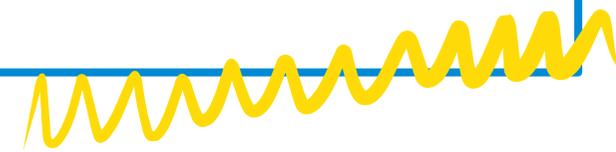
INSERTION PROFESSIONNELLE TI AR BED





Le Rapport de la Trésorière

*Mme Anne-Marie LE GOUX,
Trésorière*



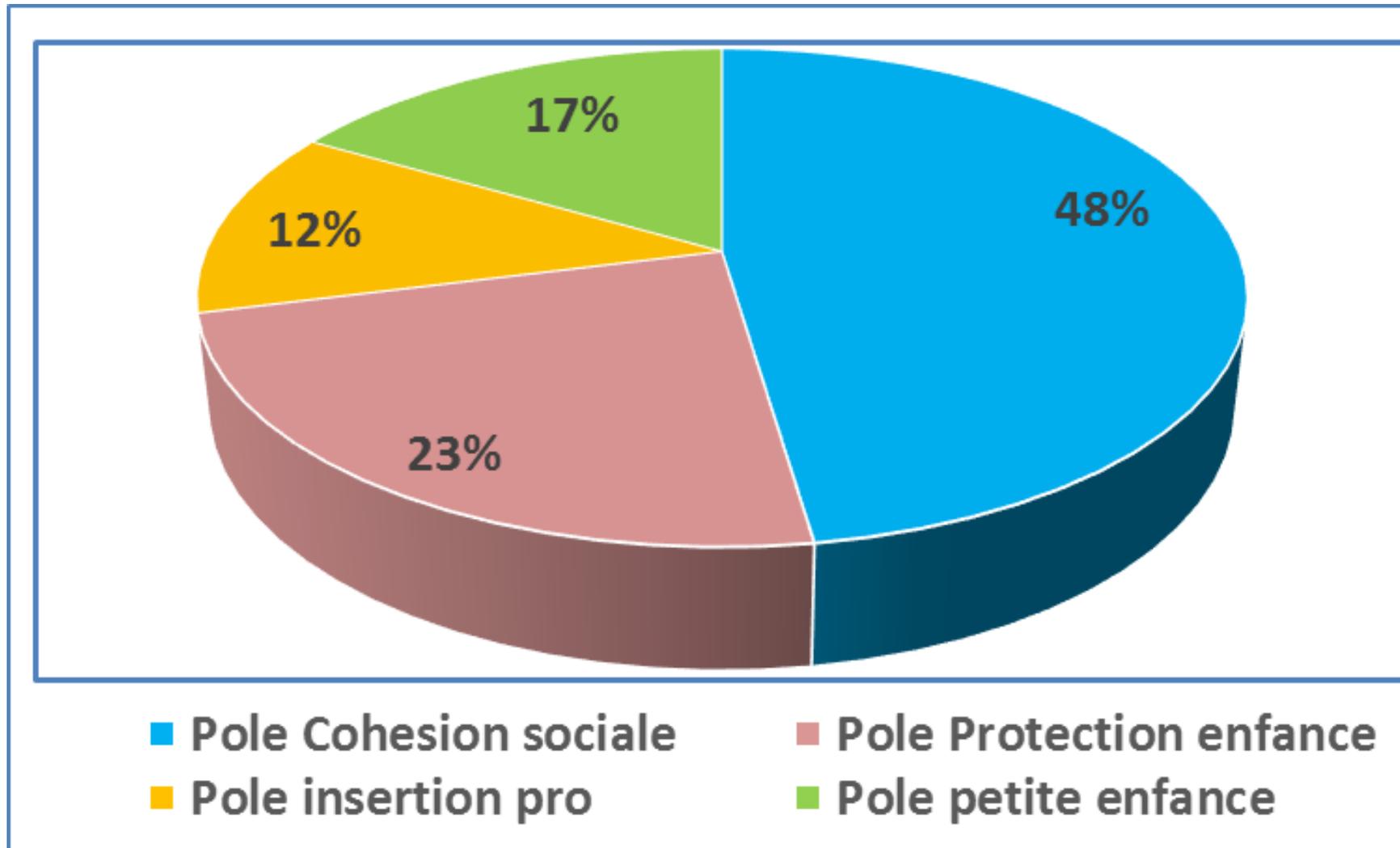
Faits majeurs de l'exercice

Les faits majeurs de l'année 2021 :

- **Poursuite de la crise sanitaire sans enjeux financiers majeurs**
- **Achat en avril du bâtiment 148 rue de Lorient (Escale)**
- **Sur le développement des activités :**
 - **Financement de 27 places d'urgence par subvention à partir de novembre 2021.**
 - **Financement de 4 unités familiales supplémentaires au Centre Parental à partir de septembre**
 - **Effet année pleine de la gestion du Multi accueil Regard 'enfants**
 - **Développement significatif de l'activité du chantier d'insertion**

Répartition des charges par pole

Un budget global de près de 9 200 000 €



Pôle Cohésion Sociale

- **CHRS**

- **Hébergement d'insertion 183 places**

(sous DG)

- **Hébergement d'urgence 65 places**

(27 places sous DG, 38 places urgences financées par subvention)

- **Maison Relais 34 places**

(Olympe de Gouges- 14 places, Anne de Bretagne-20 places)

- **SPVCIF**

- **ALT**

- **Ecoute**

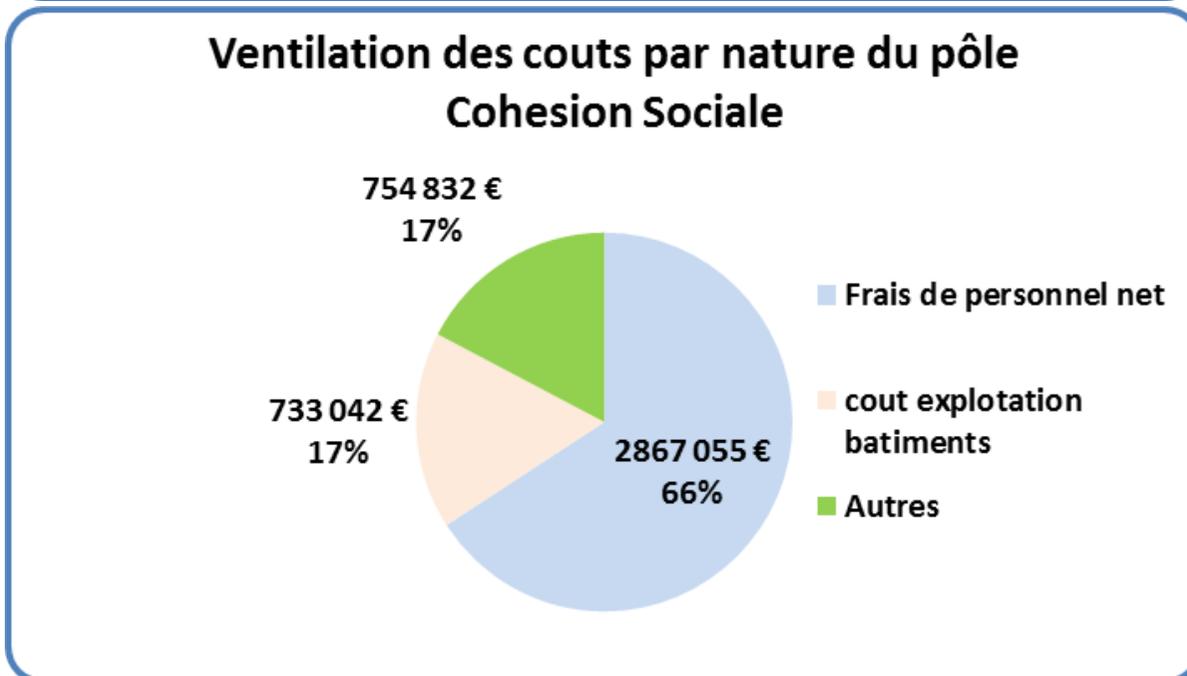
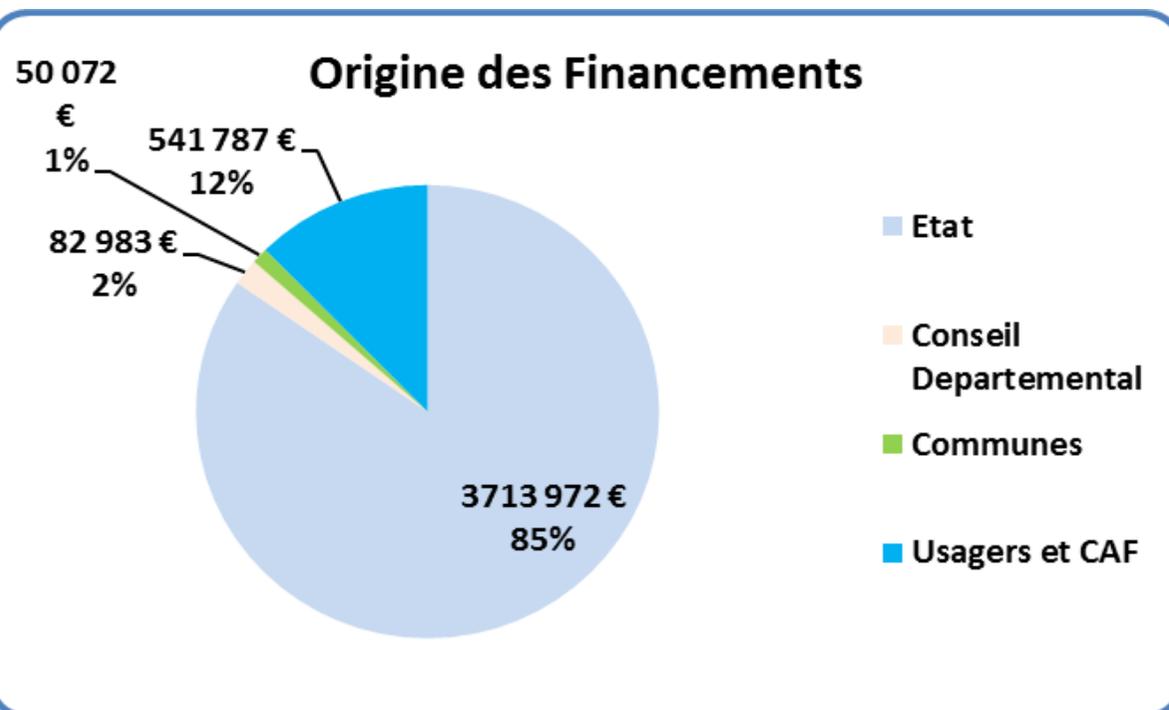
- **6 postes d'ISCG**

(Rennes, Vitré –La Roche aux Fées, Redon, Fougères, Rennes Métropole, Vallons de Vilaine)

Pôle Cohésion Sociale

Un pôle qui représente
4 400 000 € soit 47% du
budget de l'association

Un Résultat de 125 416 €
dû principalement au
CHRS (108 000 €).



Pôle Insertion Socio-professionnelle



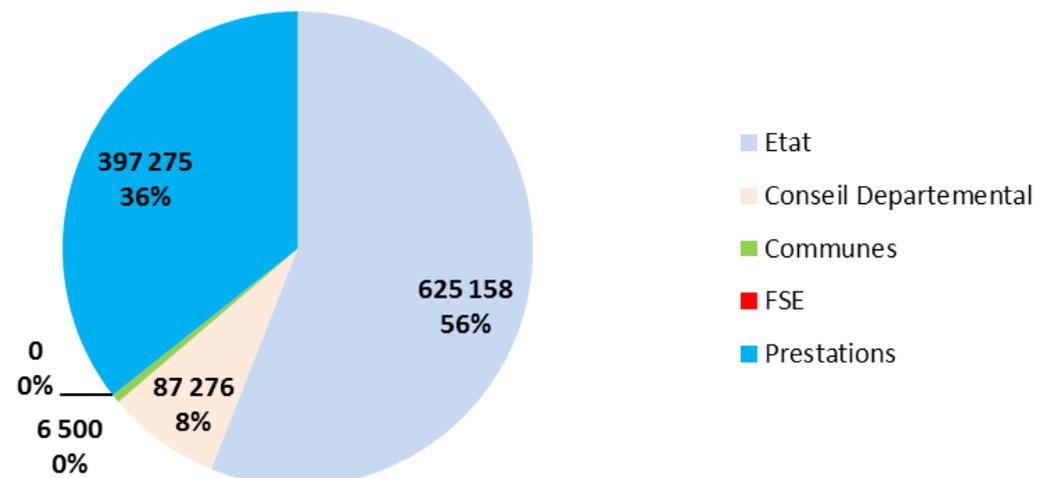
Un pôle qui représente 1 120 000 €

Soit 12% du budget de l'association

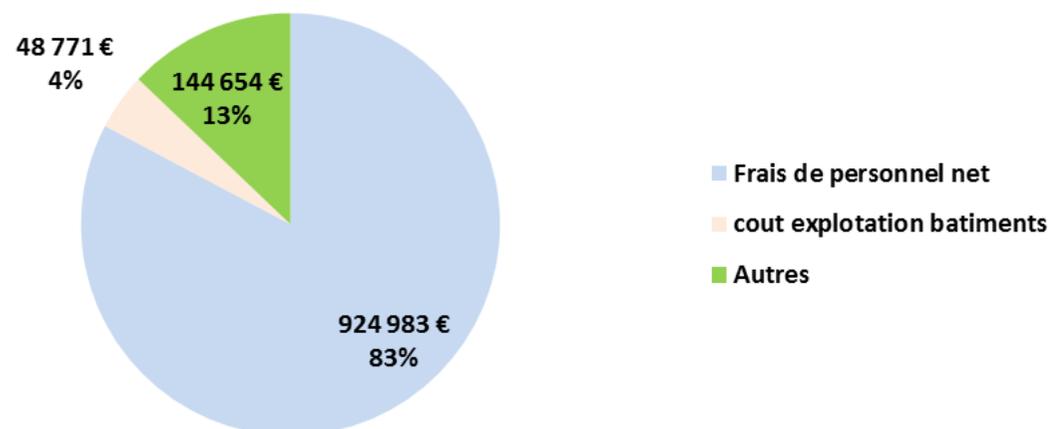
- Chantier d'Insertion *Ti Prop*
- AAVA hôtellerie/nettoyage
- AAVA sous-traitance
- Vestiaire Solidaire *La P'tite Boutique*
- Epicerie Sociale *Le P'tit Marché*

Excédent du pôle : 37 924 €, dû
principalement au Chantier

Origine des Financements



Ventilation des couts par nature du pôle Insertion Socio Professionnelle



Pôle Petite Enfance

Un pôle qui représente 1 530 000 €

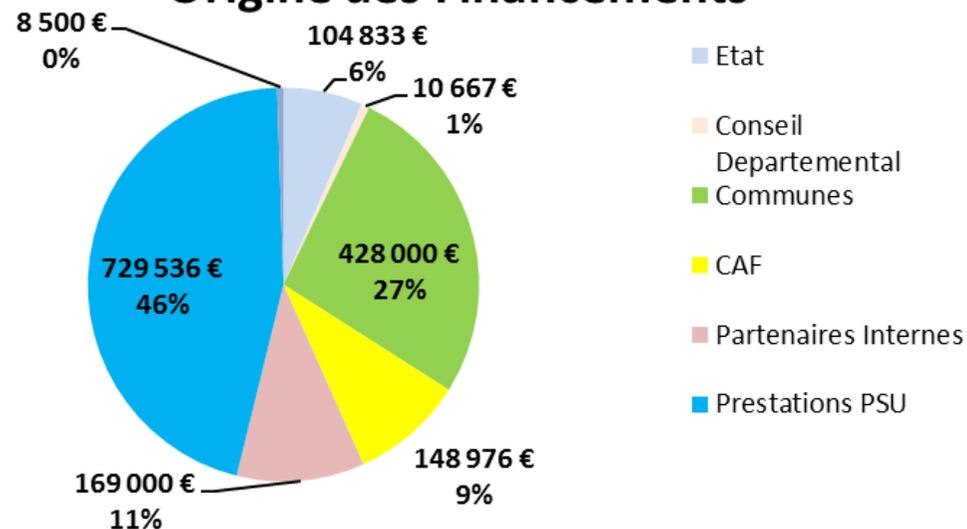
Soit 17 % du budget de l'Asfad

- Multi-accueil M'Ti moun
- Multi-accueil Regard'Enfants
(activité créée depuis le 17/08/2020)

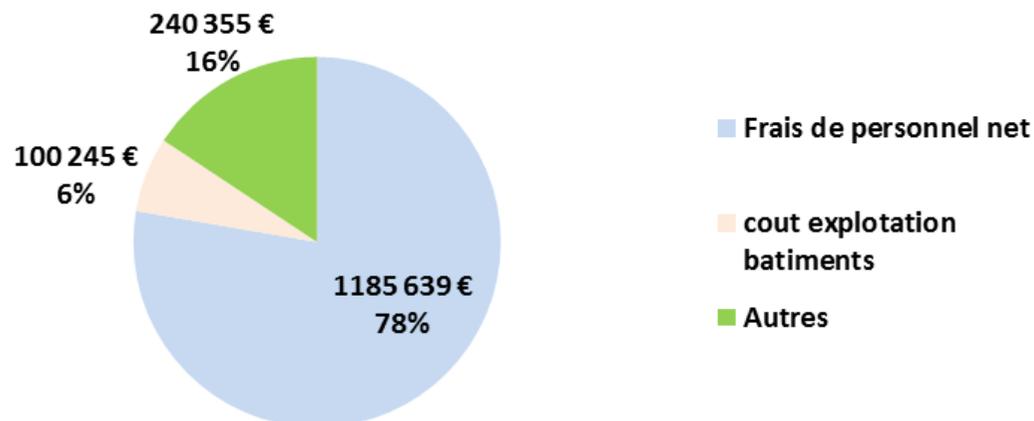
- LAEP

Un résultat de 100 932 € qui ne sera pas
reconductible en 2022.

Origine des Financements



Ventilation des couts par nature du Pôle Petite Enfance



Pôle Protection de l'Enfance

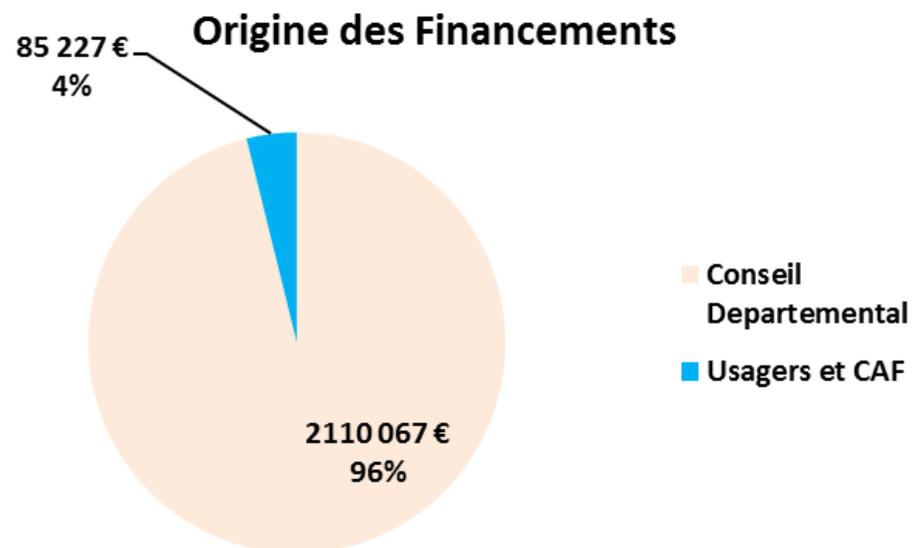
Un pôle qui représente

2 140 000 €

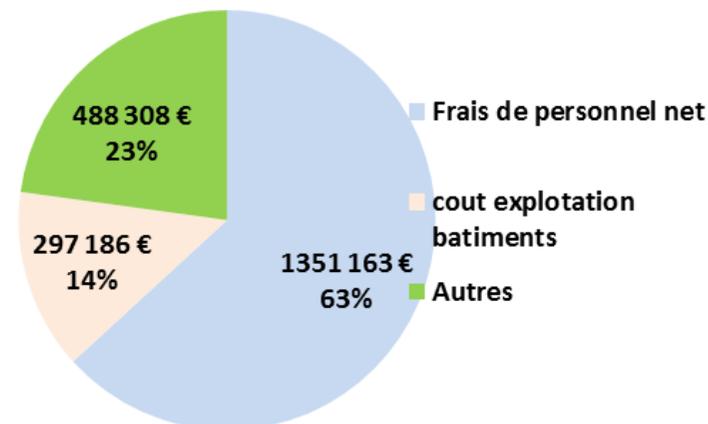
Soit 23% du budget de l'Asfad

- Centre Parental *Ti an Ere*
- UVMEP Rennes
- UVMEP Vitré
- MNA Ti ar Bed

Excédent du pôle de 74 853 €
du à l'activité MNA



Ventilation des couts par nature du Pôle Protection de l'Enfance



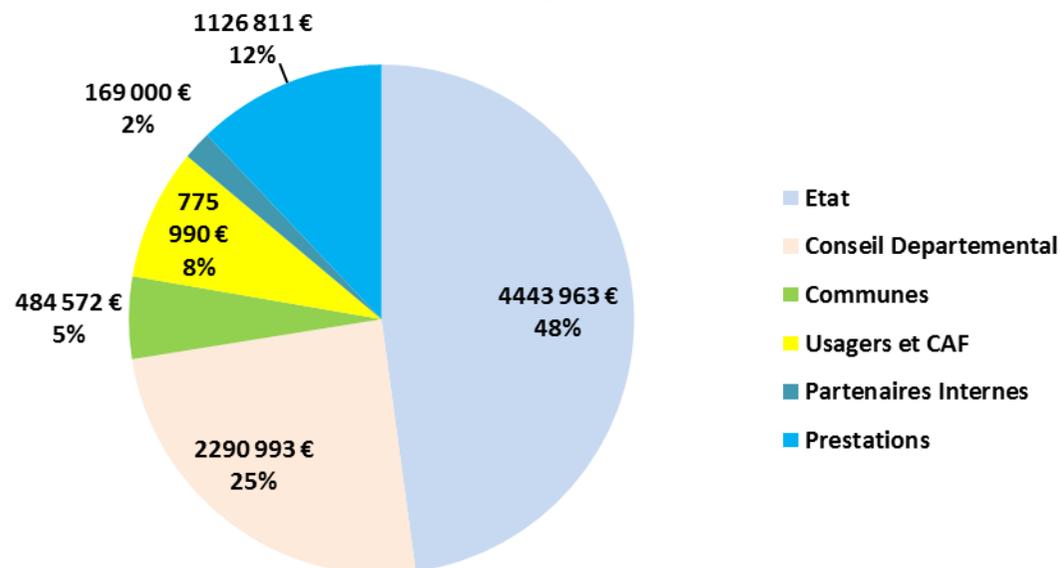
Synthèse Association

Un budget global de
9 200 000 € .

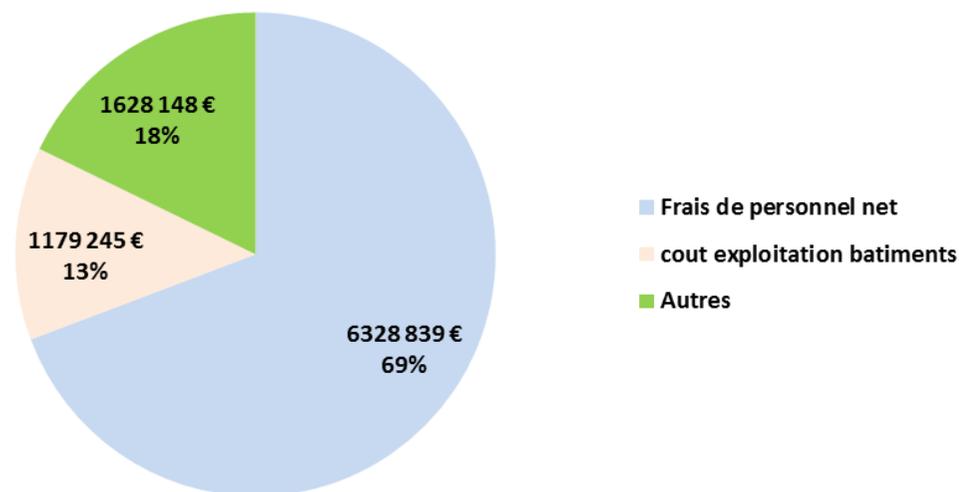
Un Résultat de
l'association de
369 802 € .

Un niveau d'excédent élevé
mais non reconductible pour
environ 200 000 €

Origine des produits de l'Asfad



Nature des couts pour l'ensemble de l'Asfad

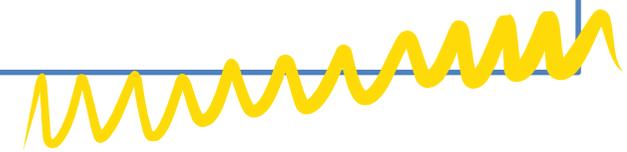




Le Rapport Financier

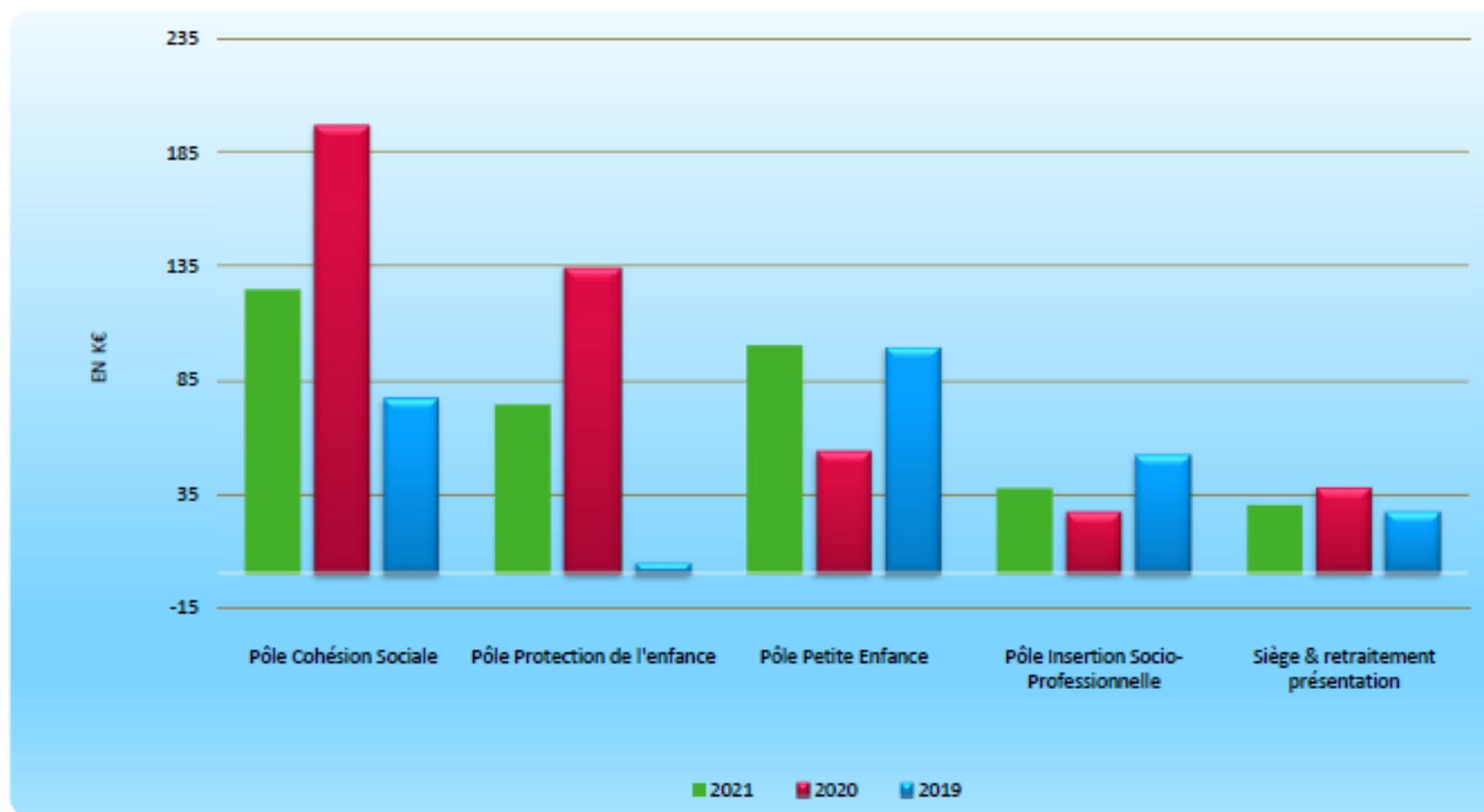
Présentation : Mme Maryvonne KERVRANN

KPMG

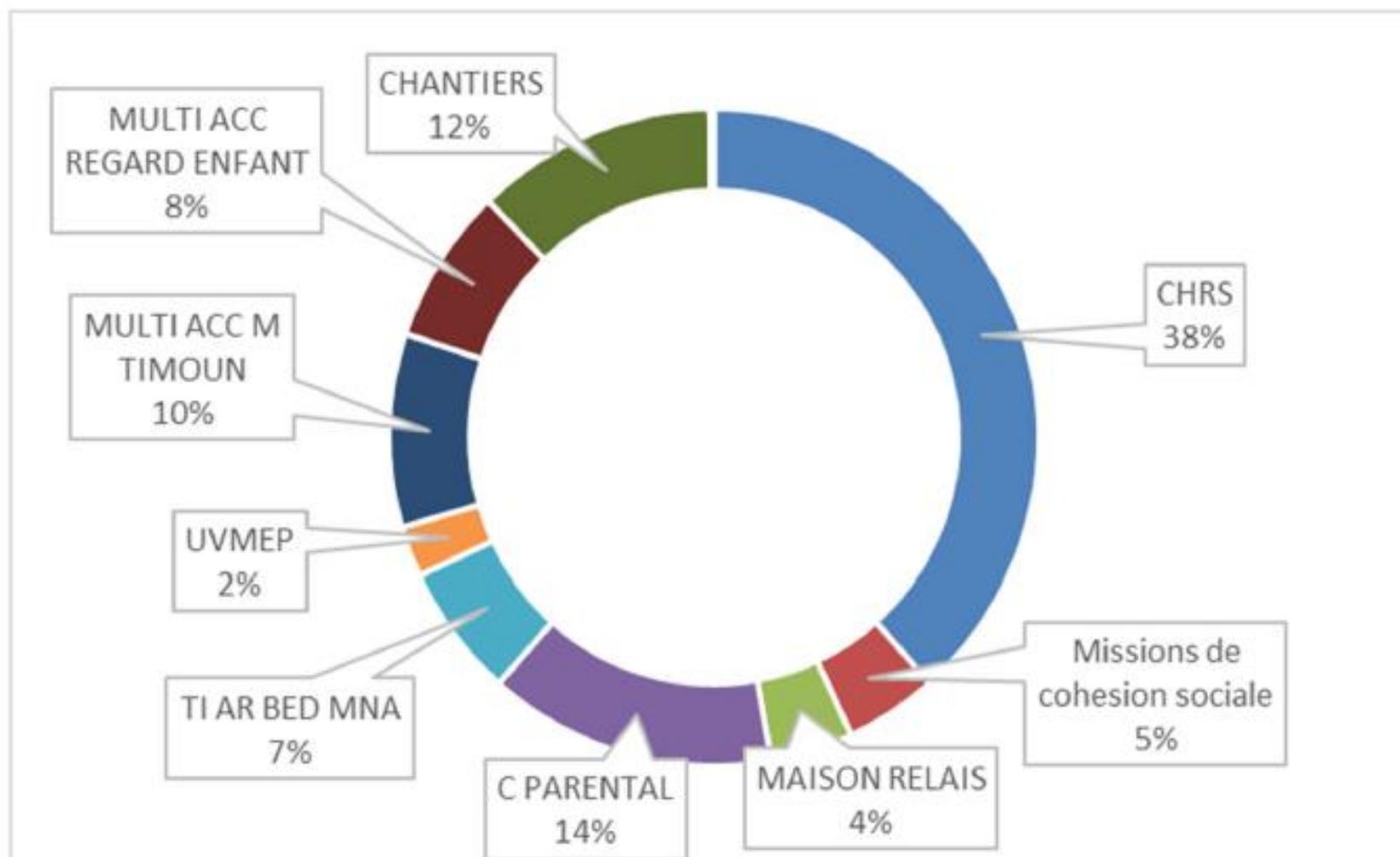


Résultats par pôle

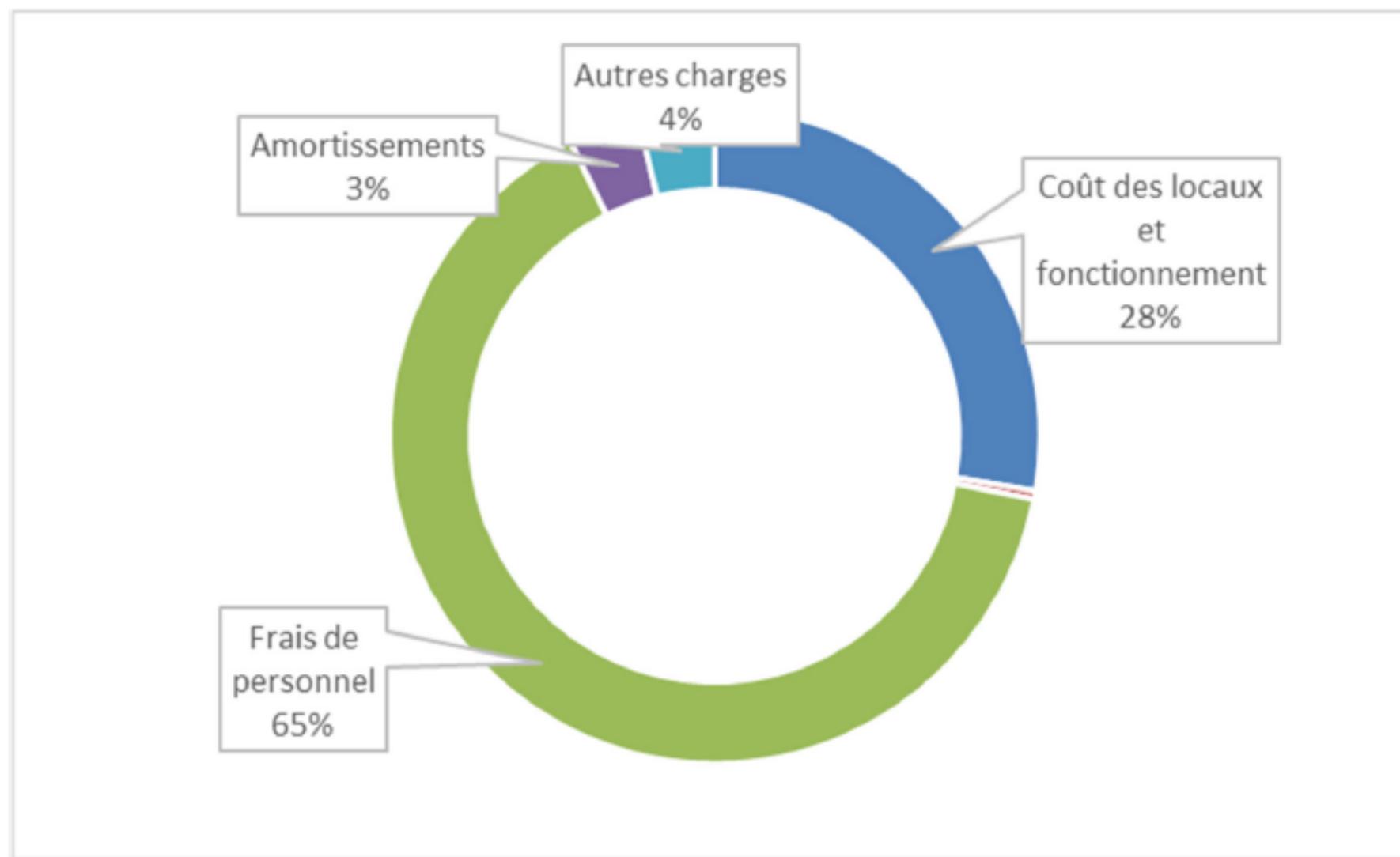
	2021	2020	2019
Pôle Cohésion Sociale	125 417	196 837	77 781
Pôle Protection de l'enfance	74 854	133 964	5 215
Pôle Petite Enfance	100 933	54 380	100 072
Pôle Insertion Socio-Professionnelle	37 925	27 681	52 751
Siège & retraitement présentation	30 675	38 225	27 738
Résultat comptable	369 802	451 088	263 557



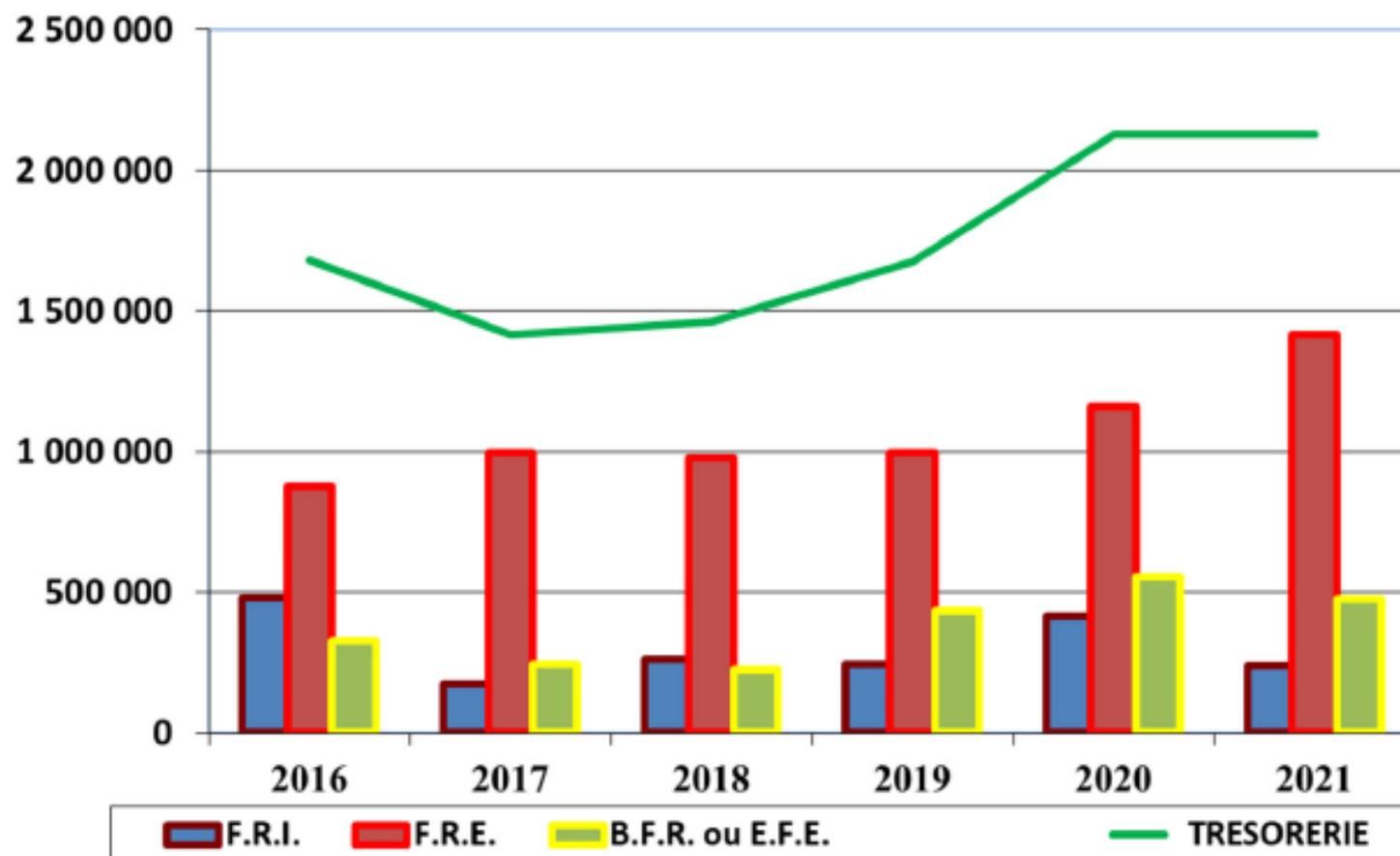
Répartition des ressources 2021



Répartition des charges par nature



Evolution de la situation financière



Proposition d'affectation des résultats 2021

	Pole Cohésion Sociale	Pole Protection Enfance	Pole Petite Enfance	Pole insertion Socio Prof.	Gestion Propre	TOTAL
RESULTAT COMPTABLE	125 417	74 854	100 933	37 925	30 675	369 802
Dépenses non opposables aux financeurs variation CP	8 579	8 841				17 420
Dépenses non opposables aux financeurs variation provision retraite	-	- 25 711				- 25 711
RESULTAT A AFFECTER	133 996	57 984	100 933	37 925	30 675	361 511
Report à nouveau créditeur	133 996	- 11 957	-	1 894	30 675	154 608
Résultat sous contrôle des financeurs	-	57 350	-			57 350
Report à nouveau débiteur	-	-	11 154	36 031		47 185
Réserve d'investissement	-	-	-			-
Réserve de compensation	-	12 591	-			12 591
Autres réserves			89 778			89 778
RESULTAT AFFECTE	133 996	57 984	100 933	37 925	30 675	361 511



Le rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur Noël GUERIN



Le rapport financier

Résolution 1 :

Approbation du rapport financier

Résolution 2 :

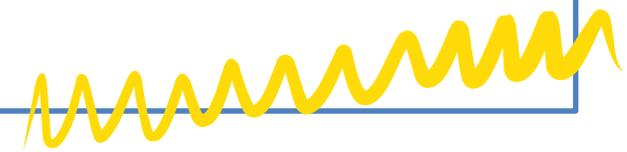
Affectation du résultat

Résolution 3 :

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes



Les enjeux 2022-2023



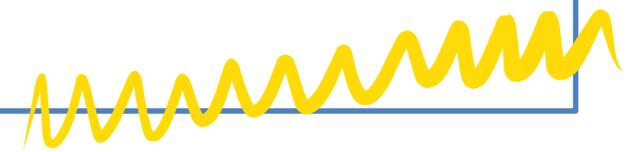
- **Développement/ évolution des activités** sur les différents domaines d'intervention
- Ouverture de **nouveaux services** : Micro-crèche exilés, Maison des femmes, juriste droit des étranger.es, ...
- Ouverture de **places entreprises** dans les multi-accueils
- Création d'un poste de **Responsable RH/ RSE**
- Travaux et installation dans le **bâtiment 148**
- Evaluation et écriture de l'ensemble des projets de **services/d'établissements**
- ...

Des incertitudes financières :

- Impact de l'inflation
- Mesures de revalorisation salariale
- Projets immobiliers : centre parental et îlot Indy
- Évolution du CPOM – CHRS
- Tarification des multi-accueils



Projet associatif 2022-2027



La démarche

1
comité de pilotage pluriel

composé de **12**
personnes (salarié.es,
membres du CA, ...)

6
mois de démarche impliquant
des salarié.es, des
bénéficiaires, des
partenaires externes...

partenaires
interviewés et réunis
lors d'un Forum
Ouvert



Vidéo de présentation

NOTRE RAISON D'ÊTRE

NOS VALEURS

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations a sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

NOTRE VISION

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

NOS MISSIONS

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité.



En s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

NOTRE IDENTITÉ

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et Solidaire, de développement social, local et durable.

NOS AXES STRATÉGIQUES

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, quel que soit leur âge.

DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR

S'appuyer sur les capacités et les expériences des personnes accompagnées pour mener à bien leurs projets de vie et développer leur pouvoir d'agir.

AFFIRMER NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Renforcer la multiplicité des expertises de l'Association pour promouvoir les valeurs d'Économie Sociale et Solidaire, de développement social, local et durable.

PORTER UN PLAIDOYER

Promouvoir les valeurs de féminisme*, d'égalité Femmes-Hommes, d'hospitalité* et de bienveillance.

DÉVELOPPER LA COOPÉRATION

Agir en partenariat dans une dynamique de créativité et de co-construction.

Résolution 4 :
Approbation du projet associatif

AG extraordinaire

Présentation des statuts

JJ Danton

Article 2 : Objet-but-moyens

Objet

L'association « Asfad » est une association militante qui affirme que : le respect dû à chaque être humain, le féminisme, l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, la citoyenneté de chacun·e dans une société démocratique, le développement d'une société toujours plus solidaire, toujours plus inclusive et soucieuse d'un développement durable sont les bases fondamentales du bien vivre ensemble.

Forte de ses convictions, l'Asfad se donne pour objet d'accueillir et accompagner des personnes, particulièrement des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

Buts

De manière plus précise, l'association « Asfad » se donne pour buts :

- De contribuer à la prévention et à la lutte contre toutes les violences faites aux femmes et à leurs enfants,
- D'accueillir, accompagner, héberger, loger temporairement, des femmes seules et avec enfants, **victimes de violences, de la Traite des Etres Humains , du système prostitutionnel,**
- D'accueillir, accompagner, héberger loger temporairement des femmes, avec ou sans enfants, en situation de précarité sociale ou en errance,
- D'accueillir, accompagner durablement dans des logements adaptés des femmes et des hommes en situation de grande fragilité sociale,
- D'accompagner des femmes et des hommes en situation de précarité socio économiques dans une perspective d'inclusion socioprofessionnelle,
- **D'accueillir et de participer à l'épanouissement de petits enfants, en lien étroit avec leurs parents,**
- D'accueillir, accompagner, héberger, dans le cadre des dispositifs de protection de l'enfance, des enfants, des adolescent.es, de jeunes majeur.es, en situation de vulnérabilité, des jeunes femmes seules et/ou des couples en situation de « parentalité précaire ».

Article 10 : Le Conseil d'Administration

Composition :

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de **10 à 20 membres élu.es** par l'Assemblée Générale Ordinaire.

8 à 16 administrateurs·rice·s·sont élu.e·s au titre des personnes physiques issues de la société civile ou usagers des services de l'association.

2 à 4 administrateurs·rice·s sont élu.e·s au titre des personnes morales

Les administrateurs·rice·s sont élu·e·s pour 3 ans.

Les administrateurs·rice·s sortant·e·s sont rééligibles.

Article 13 : Coopérations, mutualisations, absorption

Les coopérations ou mutualisations de moyens ou de services avec toute autre structure, en vue d'améliorer le service rendu par l'association, sont soumises, quelle qu'en soit la forme, à la validation du conseil d'administration et font l'objet d'une information à l'ensemble des adhérent.es lors de l'assemblée générale.

L'absorption de tout ou partie de l'activité menée par une autre association fait l'objet d'une validation préalable par l'assemblée générale.

Résolution 1 :
Approbation des statuts de l'association

Renouvellement du Conseil d'Administration

Le renouvellement du Conseil d'Administration

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de **10 à 20 membres élu.es** par l'Assemblée Générale Ordinaire.

- 8 à 16 administrateurs·rice·s·sont élu.e·s au titre des personnes physiques issues de la société civile ou usagers des services de l'association.

- 2 à 4 administrateurs·rice·s sont élu.e·s au titre des personnes morales

Les administrateurs·rice·s sont élu·e·s pour 3 ans.

Les administrateurs·rice·s sortant·e·s sont rééligibles.

Renouvellement du Conseil d'Administration

	Les départs	Les renouvellements de candidature	Les nouvelles candidatures
Personnes « physiques »		Jean-Jacques DANTON Jean Georges KERGOSIEN <i>Françoise BAGNAUD</i> <i>Jacques FERLICOT</i> <i>Anne-Marie LE GOUX</i>	Marc ROUZEAU Jacqueline LAGOUTTE Françoise TYRAN Jean HAMON Anne-Cécile RENAUD
Personnes « morales »		ARO HLM - Namir ARAZAM CHGR- Philippe LEFERRAND	
Membres d'honneur			Marie-Annick BATAILLE



**une association militante,
sociale et solidaire**